

## Centre Communal d'Action Sociale - Subvention complémentaire

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal est invité à examiner la demande du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui sollicite une subvention complémentaire au titre de l'exercice 1997.

Cette subvention permettra la poursuite des paiements des aides financières servies par le Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, les crédits prévus lors du vote du budget primitif se révèlent insuffisants.

Aussi, il manque une somme de 540 000 F pour terminer l'exercice en cours. Ce supplément de dépenses sera principalement couvert par des prélèvements de 372 000 F sur les crédits du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention complémentaire de 168 000 F qui sera inscrite au budget supplémentaire de l'exercice courant au chapitre 92.40.65736.89105.44000 par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996.

**«M. JACQUEMIN :** Je veux simplement demander si ce manque de crédit concerne uniquement la ligne budgétaire prévue dans le budget primitif pour les aides financières ou d'autres postes également.

**M. LE MAIRE :** C'est uniquement sur le poste des aides financières.

**M. JACQUEMIN :** Et quelle est l'explication, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE :** On avait «rogné» la proposition faite au moment de l'élaboration du budget par le Centre Communal d'Action Sociale pour 1997 et il faut donc maintenant ajuster un petit peu. La demande aussi est plus forte, bien sûr.

**M. JACQUEMIN :** Donc même si vous n'aviez pas «rogné», il y a tout de même une augmentation du poste par rapport à l'année dernière.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr.

**M. GIRARD :** Sur un ensemble d'à peu près 2 700 000 F, il manque 168 000 F. Vous voyez qu'on n'a pas dérapé dans des proportions considérables mais c'est très difficile sur des postes comme cela de s'ajuster exactement en début d'année.

**M. LE MAIRE :** C'est un dérapage contrôlé alors.

**M. JACQUEMIN :** Il manque 168 000 F ou 540 000 F ?

**M. GIRARD :** 168 000 F, c'est la subvention qu'on demande, les autres 372 000 F sont pris sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Monsieur le Maire, je voulais juste vous rappeler que depuis un an le Crédit Municipal de Besançon a fermé son prêt sur gage qui facilitait bien la vie d'à peu près 2 500 Bisontins, en difficulté pour la plupart, qui venaient faire des prêts pour de courtes durées. Cette activité du Crédit Municipal réussissait sans doute à éliminer un certain nombre de services qui sont peut-être aujourd'hui rendus par le Centre Communal d'Action Sociale alors que cela aurait pu être évité.

**M. LE MAIRE** : C'est fort possible. Besançon n'était qu'une antenne de Dijon qui a souhaité se replier complètement. On a fait le tour des villes susceptibles de prendre en main ce qui était abandonné par Dijon mais nos recherches n'ont pas abouti. La question s'est reposée ces derniers temps, aussi on va revoir ce problème.

**M. RENOUD-GRAPPIN** : Je l'espère.

**M. LE MAIRE** : J'espère qu'une solution sera trouvée, à condition qu'elle ne nous coûte pas cher».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.*